Image not found or type unknown

Contrat multiajustable UAP/AXA

Par **Bosy**, le **28/02/2018** à **22:03**

Nous avons souscrit en 1982 un contrat multi ajustable auprès de UAP pour une durée de 36 ans le 1 janvier 2018 au terme nous devions comme il etait prevu à l'origine de percevoir le capital garanti auxquel devait s'ajouter des participations aux bénéfices (sauf que depuis le rachat UAP par AXA en 1999 plus aucune participation) nous ne sommes pas les seuls à avoir connu cette désagréable sensation d'avoir été trompé
Y a t'il eu des actions de menées afin d'obliger Axa à respecter les engagements initiaux d'UAP Lorsqu'une société rachète une autre société cette dernière se doit de respecter les clauses des contrats qui ont ete souscrits auparavant Ces clauses ont une valeur juridique

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés